

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 NOVEMBRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Marc PERROT, Maire, a adopté à l'unanimité moins 4 abstentions, le compte-rendu de la séance précédente. Puis il a étudié les dossiers suivants :

CONVENTION POUR ASSISTANCE TECHNIQUE (ENTRETIEN DES STEP)

- a décidé de renouveler la convention avec VEOLIA pour l'entretien des stations d'épuration de Rafour et Malix pour un montant de 22 560.00 € pour 2019

LOCATIONS DE BATIMENTS COMMUNAUX

- a décidé de louer à compter du 1^{er} janvier 2019 à la SAS ESPRIT RENOVATION une partie du local industriel sis aux Eaux-Noires qui sera libéré par PIERRES ET BETON DU BUGEY. Le loyer a été fixé à 400 € par mois.

PROJET DE VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL

- a décidé de vendre à Monsieur Michel VALERIOTI le bâtiment communal sis au lieudit Le Tir, ainsi qu'une partie du terrain, au prix de 10 000 €. Au préalable, la Commune fera borner la partie à céder.

DELEGATION AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

- a décidé d'autoriser le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire qui oppose la Collectivité à un habitant de Champ-Jupon. Ce dernier assigne la Commune suite à des infiltrations d'eaux pluviales survenues après des travaux de réfection de la chaussée.

TRANSFERT COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

- s'est opposé par ~~10~~ 10 voix pour et 2 abstentions au transfert au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain sous conditions fixées par la loi, à savoir qu'il faut qu'au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population totale s'opposent expressément à cette date . Le transfert deviendrait alors obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

SYNDICAT MIXTE DU CENTRE NAUTIQUE LAURE MANAUDOU

- a autorisé le Maire à signer une convention avec le Syndicat pour la participation financière de la Commune qui utilise les équipements (~~10~~ 10 séances d'apprentissage de la natation pour les enfants de l'école élémentaire) alors que les nouveaux statuts ne sont pas encore validés par arrêté préfectoral. La participation de la Commune s'élève à 11 820.24 € pour 2018

ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE

- a décidé de ne pas participer aux dépenses d'investissement relatives à la salle polyvalente de St-Rambert, cette commune percevant déjà une compensation de la CCPA

DEMANDE DE SUBVENTIONS

- a décidé de ne pas accorder de subvention à la demande faite par l'association TERRES d'ALBARINE pour le projet commémoratif du 11 novembre

MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PARKING RUE CENTRALE

- suite à la réorganisation du cabinet d'architecte GUIRAUD et suite au changement de nom, décide de signer un avenant

PERSONNEL COMMUNAL

Un nouvel agent a été recruté aux services techniques : Il s'agit de Guillaume VERITE qui prendra prochainement ses fonctions en remplacement d'un agent ayant demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles